

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 4 FÉVRIER 1845.

Rapport de la Commission des Naturalisations sur la demande de Naturalisation ordinaire du sieur *Corneille Fridses Gaukema*, Capitaine de navire à Termonde.

(Voir le N^o 404 de la Chambre des Représentants, session de 1843-1844.)

MESSIEURS,

Par requête datée de Termonde, le 13 octobre 1843, le sieur Corneille Fridses Gaukema, qui est né à Oldehove, province de Groningue (Pays-Bas), le 4 août 1799, demande la Naturalisation ordinaire.

Le pétitionnaire se voua à la Marine dès l'âge de 16 ans; en 1827 il épousa à Termonde une femme Belge qui l'a rendu père de six enfants nés en Belgique, et après avoir demeuré quelque temps à Anvers, il vint s'établir à Termonde qu'il n'a cessé d'habiter depuis le 25 février 1831.

Il résulte des pièces du dossier, que la conduite du sieur Gaukema est à l'abri de tout reproche, et que son état de capitaine de navire, et le commerce qu'exerce son épouse, lui procurent une existence indépendante.

Toutes les autorités consultées estiment unanimement qu'il y a lieu d'accueillir favorablement sa demande.

Dans la séance de la Chambre des Représentants du 23 décembre dernier, sa demande en Naturalisation a été prise en considération à la majorité de 54 suffrages contre 4.

CHRISTYN, Comte DE RIBAU COURT, Rapporteur.